

Conseil Municipal
Séance du 02 juin 2020

L'an deux mil vingt le deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MINIER Marcel, Maire de MUEL.

Etaient présents : MINIER Marcel, Maire, TROCHU Pierre, adjoint, BESNARD Jacques, CHARPENTIER Jocelyne, BRIAND Claude, conseillers délégués, POIRIER Jean-Luc, CARRISSANT Pierrick, FORTIN Marcel,

Etaient absents : MORICE Anne-Marie, LE VAILLANT Nicolas, MOYNAT DANET Isabelle, MAILLARD Sylvie, BARIOU Marie-Noëlle.

Pierre TROCHU a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 26 mai 2020

Présents : 8 Votants : 8

N°2020 - 24

Thème : Fiscalité

**Objet : Vote des
taux d'imposition
2020**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition appliqués en 2020 par la commune :

Taxe d'Habitation :	13.63 %
Taxe Foncier bâti :	13.74 %
Taxe Foncier non bâti :	39.37 %

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer pour une augmentation des taux en 2020 ou une reconduction des taux de 2019. A noter qu'à partir de 2020 la commune ne vote plus le taux de la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (5 voix pour une augmentation de 1% des taux, 3 voix pour une augmentation de 2%, décide d'augmenter les taux comme indiqués ci-dessous pour 2020 :

Taxe Foncier bâti :	13.88 %
Taxe Foncier non bâti :	39.76 %

N°2020 - 25

**Thème : Décisions
budgétaires**

**Objet :
Affectation des
résultats 2019 -
Commune**

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2019, la commune dégage un excédent de fonctionnement de 82 474.10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 1068 - excédent de réserves du budget d'investissement - de l'exercice 2020, la somme de 82 474.10 €.

N°2020 - 26

**Thème : Décisions
budgétaires**

**Objet :
Affectation des
résultats 2019 -
Assainissement**

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2019, l'assainissement dégage un excédent de fonctionnement de 12 912.39 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre au compte 002 - excédent de fonctionnement reporté du budget de fonctionnement - de l'exercice 2020, la somme de 9 822.39 € et d'affecter au compte 1068 - excédent de réserves du budget d'investissement - de l'exercice 2020, la somme de 3 090.00 €.

N°2020 - 27

**Thème : Décisions
budgétaires**

**Objet :
Affectation des
résultats 2019 -
SPANC**

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2019, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dégage un excédent de fonctionnement de 2 055.55 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre au compte 002 - excédent de fonctionnement reporté du budget de fonctionnement - de l'exercice 2020, la somme de 2 055.55 €.

N°2020 - 28

Thème : Décisions budgétaires

Objet :

Approbation des budgets primitifs 2020

Le conseil municipal est invité à adopter les budgets primitifs 2020 du budget principal (commune) et des budgets annexes (assainissement, SPANC, lotissement Anne de Bretagne).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve les budgets primitifs 2020 du budget principal (commune) et des budgets annexes (assainissement, SPANC, lotissement Anne de Bretagne).

Délibérations 2020 – 24 à 2020 – 28

MINIER Marcel		CARRISSANT Pierrick	
TROCHU Pierre		LE VAILLANT Nicolas	
BESNARD Jacques		FORTIN Marcel	
CHARPENTIER Jocelyne		MOYNAT DANET Isabelle	
BRIAND Claude		MAILLARD Sylvie	
MORICE Anne-Marie		BARIOU Marie-Noëlle	
POIRIER Jean-Luc			